



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Grand Conseil
République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

Genève, le 9 mai 2019

Mesdames et Messieurs les Députés

C'est avec une profonde indignation, teintée d'exaspération, que nous avons pris connaissance du projet de résolution R-879 déposée au Secrétariat du Grand Conseil de la République et canton de Genève en date du 8 avril 2019, intitulé « Soutenons les droits démocratiques du peuple kurde ».

Pour commencer, il n'est nulle part fait mention des attentats du (très mal nommé) Parti des travailleurs du Kurdistan, organisation qui figure sur la liste des organisations terroristes établie par l'Union européenne, comme sur celle des États-Unis, du Canada, et signalé par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports comme le second danger terroriste en Suisse, après l'organisation État islamique.

De fait, parmi tant d'autres crimes, le PKK est responsable de l'attentat à la voiture piégée qui fit quarante-quatre morts à Ankara, le 10 décembre 2016. D'où il faut déduire, selon l'optique politique choisie par les auteurs de ce projet, que, soit les victimes du PKK (dont une bonne partie sont kurdes) n'appartiennent pas au genre humain, soit qu'ils appartiennent à une sous-catégorie qui n'aurait qu'un seul droit : celui de mourir dans l'indifférence générale.

De même, nous ne voyons pas très bien comment réagir à la grève de la faim — dénoncée d'ailleurs il y a quelques jours par Abdullah Öcalan, le chef historique du PKK — décidée par des terroristes aux mains pleines de sang, sinon par la fermeté : la faiblesse face au terrorisme, la Suisse l'a tentée au début de l'année 1981, face à l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (affaire Alec Yennicomchian) ; cela n'a fait que déchaîner une vague d'attentats sanglants, sur le territoire helvétique et contre des sociétés suisses à l'étranger¹. Le Grand Conseil comprendra que les Turcs, y compris ceux de l'opposition démocratique, ne veuillent pas s'inspirer de cet échec.

Par le passé le gouvernement turc de l'époque avait entamé une action d'ouverture envers nos concitoyens kurdes sous forme de démarche participative en organisant des rencontres publics dans l'ensemble du pays.

¹ « Les terroristes arméniens déterminés », *L'Impartial*, 4 août 1981, pp. 1 et 16 ; Jean-Pierre Richardot, *Arméniens, quoi qu'il en coûte*, Paris, Fayard, 1982, pp. 109 et 114.



Cette initiative a été sabotée par le PKK qui a saisi cette opportunité pour poursuivre librement ses actes terroristes dans le but de provoquer une guerre civile. Il est regrettable que certains gouvernements occidentaux soutiennent les actions terroristes de PKK en occultant leurs visées hégémonistes derrière les valeurs démocratiques universelles.

Cependant, outre que ce n'est pas parce qu'un gouvernement a tort sur tel et tel sujet qu'il a forcément tort sur les autres, nous savons, par expérience, que mêler le vrai et le faux dans la critique des gouvernements AKP est perçu par la majeure partie du peuple turc comme une atteinte dissimulée à l'intégrité et l'unité de leur pays par des puissances étrangères. Selon principes admis par l'ONU, il s'agit d'une ingérence flagrante à la souveraineté d'un pays, en l'occurrence à celle de la Turquie.

Rappelons au passage que M. Erdoğan doit aussi son élection, dès le premier tour, à la présidentielle de 2018, à la possibilité que lui ont donné beaucoup de médias et de politiciens occidentaux de se poser en victime de ceux-là même qui défendent le PKK.

Or, ainsi que nous avons eu l'occasion d'en informer le Conseil administratif de la Ville de Genève par un courrier daté de mars 2017 (voir copie en annexe) en rapport avec une motion M-1261, étrangement très similaire à la résolution R-879, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que l'interdiction, par la Cour suprême danoise, de Roj TV, chaîne totalement inféodée au PKK, est « nécessaire dans une société démocratique² ».

La plupart des mesures prises contre les partisans du PKK en Turquie ne sont pas différentes, dans leur principe, de cette interdiction. Tels et tels (ir)responsables de la Confédération helvétique ont, naguère, tenté de défier la CEDH : cela a valu à notre pays, qui n'en demandait pas tant, trois humiliations successives et sans précédent (Perinçek c. Suisse en 2013 et 2015, affaire dans laquelle nous étions tiers intervenant ; Mercan et autres contre Suisse en 2017). N'en tentons pas une quatrième.

Il est également insupportable de constater qu'une fois de plus, l'ensemble des Kurdes est amalgamé à un groupe terroriste, dont les dirigeants actuels sont les cadres qui ont été formés, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, par le criminel nazi Alois Brunner³ — un choix fort logique puisque l'ancêtre du PKK, le Hoyboun, actif de 1927 à 1949, adepte du racisme aryaniste, avait collaboré avec l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie⁴. Les signataires de la résolution, spécialistes de tout ce qui touche à la Turquie, l'ignorent-ils ?

La vitrine politique du PKK, le HDP (qui, soit dit en passant, soutient ouvertement des mouvements — considérés comme terroristes par certains — comme le Hamas et le Hezbollah⁵), n'a jamais obtenu la majorité absolue parmi les électeurs kurdes en Turquie, et n'a même jamais prétendu l'avoir obtenue.

² ROJ TV A/S, against Denmark, 17 April 2018, n° 24683/14.

³ Richard Breitman, Norman Goda et Paul Brown, "The Gestapo", dans Richard Breitman et alii (dir.), *U.S. Intelligence and the Nazis*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 2005, p. 161.

⁴ Jordi Tejel Gorgas, *Le Mouvement kurde de Turquie en exil : continuités et discontinuités du nationalisme kurde sous le mandat français en Syrie et au Liban (1925-1946)*, Berne, Peter Lang, 2007, pp. 153-154 et 227-228.

⁵ Selahattin Demirtaş sur le Hezbollah : « Nous soutenons fermement votre noble résistante. »

<https://twitter.com/AcrossTheBay/status/609742070341832704> Et c'est en termes quasi djihadistes qu'il a



Quoi qu'on pense de cette formation politique, c'est le parti actuellement au pouvoir, l'AKP, qui obtient le plus de suffrages kurdes. Parmi les Kurdes de l'AKP, citons Hüseyin Çelik, qui a été vice-président du parti, ministre de la Culture (2002-2003) puis de l'Éducation nationale (2003-2009) et Mehmet Şimşek, ministre de l'Économie (2007-2009) puis des Finances (2009-2015) avant de devenir vice-Premier ministre (2015-2018) ou encore Bekir Bozdağ, vice-Premier ministre (2011-2013 et 2017-2018), ministre de la Justice (2015-2017). Rien n'est supérieur à l'humble réalité des faits.

Le PKK est d'autant moins fondé à prétendre représenter l'ensemble des Kurdes qu'il se finance massivement par, entre autres, le trafic de stupéfiants, l'extorsion de fonds, comme en témoignent de multiples condamnations en France⁶, en Allemagne et au Danemark. Voter cette motion signifierait donc que le Grand Conseil genevois se croit plus autorisé à trancher d'affaires judiciaires que les justices des pays concernés.

Cette observation nous mène à la dernière remarque : le Grand Conseil n'est ni un second Département fédéral des affaires étrangères, ni le directeur de conscience du Conseiller fédéral responsable de ce département ; il est chargé, plus modestement, d'administrer le canton de Genève, et c'est à cette tâche que nous voudrions le voir se consacrer. Nous saurons d'ailleurs nous souvenir, lors des prochaines élections, des personnes et des partis qui auront traité par le mépris nos appels à la raison. Quand on prétend donner des leçons en matière de droits de l'homme, le minimum est de commencer par respecter la séparation des pouvoirs et la Constitution de son propre pays.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Députés, nos salutations les plus respectueuses — et les plus vigilantes.

Fédération des Associations Turques de Suisse Romande

Celâl Bayar
Président

Annexe : mentionnée.

exprimé son soutien au Hamas : « Diyarbakır için özgürlük mesajı », *Milliyet*, 4 janvier 2012, <http://www.milliyet.com.tr/diyarbakir-icin-ozgurluk-mesaji-siyaset-1483992/>

⁶ « Peines alourdies pour deux Kurdes du PKK », *FranceTVinfo*, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/metropole-aix-marseille/marseille/marseille-peines-alourdies-deux-kurdes-du-pkk-907969.html> ; Cour de cassation, chambre criminelle, 16 mars 2016, n° de pourvoi 15-81546 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000032264088&fastReqId=1976087196&fastPos=4>